

La peste, la justice divine et le Curé de Sablières

Source : AD07 commune de Sablières - Registre 1721

(<http://lagazetteardechoise.blogspot.fr>)

Les notes du Curé de Sablières, en 1720, sur le fléau qui ravagea le pays.

Cette année 1720 la Provence a été affligée du fléau terrible de la peste, dans trois mois qui sont septembre, octobre et novembre elle a emporté dans la seule ville de Marseille plus de cent mille personnes; la ville d'Aix a été aussi considérablement endommagée et la crainte de ce mal contagieux a donné l'alarme dans tout le royaume et fait prendre de grandes précautions partout. Dans les villes on fait garde exacte n'y recevant aucun étrangers s'ils n'ont de certificats de santé, ce qui a interrompu le commerce. Le Rhône est si exactement gardé qu'on espère par là de garantir le Vivarais. La suite fera voir si Dieu aura eu égard à toutes ces précautions n'étant pas exempts de péché nous ne méritons pas d'être exempt des fléaux de Sa Justice.

II -

La présente année 1721 la peste s'est déclarée dans le Gévaudan, la Canourgue, Marvejol, Mende et quelques villages circonvoisins en ont été extrêmement affligés, et malheureusement le mal s'est introduit dans le Vivarais par la foire de St Barthelemy à St Genies, ou plus de la moitié des habitants de cette paroisse sont morts de peste, Mr le Curé a été du nombre n'ayant rien ménagé pour secourir son pauvre peuple. cette paroisse a demeuré bloquée par

une ligne des troupes pendant dix mois que le mal y a duré, il faut croire que cette précaution jointe a la garde exacte qu'on a fait partout a préservé ce pays au mois jusqu'ici, a la réserve toutefois de Laurac et des Chambons ou sont morts presque tous les religieux. Ce pays cy regardé comme infecté est actuellement fermé par deux lignes de troupes du Roy qu'il est défendu de passer sous peine de la vie. Ces lignes sont de Pradelle a la rivière d'Ardèche. Le commerce de ce pays ne s'étend pas, au delà il n'en sort rien et il n'y entre rien qu'a travers les barrières établies en divers endroits. Jusqu'ici cette paroisse et les circonvoisins jouissent d'une santé parfaite, me seigneur nous donne le temps de faire pénitence, d'implorer sa miséricorde et de nous mettre dans de saintes dispositions pour pouvoir luy emender avec confiance qu'il daigne nous préserver de ce fleau terrible de Sa juste colère.

1721

Note :

Cette année 1722 nous avons vu par la miséricorde de Dieu cesser le fléau de la peste qui avait rependu une si grande terreur dans tout le pays. Il n'y a eu aucun malade dans les endroits pestiférés depuis le mois de may dernier et les lignes que formaint les troupes du Roy ont été levées le 15 de novembre passé et le commerce retabli et le tedeum chanté dans toutes les eglises en action de grace.